

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2011013

Signataire : MG/CF

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé publique d'Ile-de-France (ARS) pour l'année 2011. Reconduction de 15 projets de santé. Signature de la convention.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Considérant le dossier constitué par la direction des solidarités visant la mise en place ou la poursuite de 15 actions de santé publique à Aubervilliers,

Considérant que la ville sollicite en 2011, pour ces projets, une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Publique (ARS) d'Ile-de-France,

Considérant que l'ARS peut apporter en 2011 un soutien financier à hauteur de 221.000 Euros pour ces projets portés par le service communal d'hygiène et de santé, la mission solidarité, le centre municipal de santé, la coordination municipale du handicap,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 221.000 Euros pour la poursuite de 15 projets de santé publique en 2011.

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à la signer.

Imputation budgétaire : 504-74718-12 pour le service communal d'hygiène et de santé,
500-74718-12 pour la mission solidarité,
503-74718-12 pour le centre municipal de santé,
506-74718-12 pour la coordination municipale du handicap.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué